

**CFVU DU 19 SEPTEMBRE 2024**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES REGLEMENTS POUR L'APPEL À CANDIDATURE ET LA PARTICIPATION AU FESTIVAL PLANCHE.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 septembre 2024 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum ayant été constaté en début de séance,*

**➡ DÉCIDE**

**Article 1**

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve les règlements pour l'appel à candidature et la participation au festival planche.

Sont annexés à la présente délibération :

- Le règlement relatif à une candidature hors programme ERASMUS,
- Le règlement relatif à une candidature déposée dans le cadre d'un programme intensif hybride (ERASMUS-BIP).

**Article 2**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 19/09/2024.*

Présents	26
Représentés	12
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	38
Pour	38
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Alexandre PERAUD.

**Publié le : 02/10/2024**

**Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : 01/10/2024**

**Service culture / Service universitaire des actions culturelles (SUAC)**

Domaine universitaire, F-33607 PESSAC Cedex

→ [culture@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:culture@u-bordeaux-montaigne.fr)

[www.u-bordeaux-montaigne.fr](http://www.u-bordeaux-montaigne.fr)

<https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/campus/culture/festival-planches.html>

## Festival Planches 2025

# RÈGLEMENT ET ORGANISATION DU FESTIVAL

### Objet du festival

Le festival international étudiant d'arts vivants Planches se déroulera du mardi 20 au vendredi 23 mai 2025. Il vise à valoriser le travail des étudiant.es en arts vivants et à célébrer la diversité culturelle et linguistique, chère à l'Université Bordeaux Montaigne.

Le festival accueillera huit troupes étudiantes. Il est organisé par le Service culture de l'Université Bordeaux Montaigne et reçoit le soutien de l'UFR Langues et civilisations.

### Conditions de participation

La composition de la troupe doit respecter les critères suivants :

- être composée de huit personnes maximum (tous rôles confondus)
- être majoritairement étudiante
- facultatif : être accompagnée d'un-e enseignant-e maximum

La troupe doit désigner un-e étudiant-e référent-e qui sera l'interlocuteur-riche privilégié-e avec le Service culture.

La proposition artistique doit respecter les critères suivants :

- appartenir aux arts vivants : théâtre, danse, performance, manipulation d'objets et de marionnettes, percussions corporelles, etc.
- être interprétée en langue maternelle et/ou étrangère
- être accompagnée d'un outil de compréhension (sous ou surtitrage, feuille de salle détaillée, etc.) en anglais et en français
- avoir une durée de 1h15 maximum
- pouvoir s'adapter au lieu de représentation qui lui sera attribué

## Modalités de participation

La troupe s'engage à :

- fournir des visuels et textes de présentation qui serviront au site internet de l'Université Bordeaux Montaigne et au programme du festival, en précisant la liste des participant-es et leur rôle dans la proposition artistique
- fournir les fiches techniques et les plans de feux nécessaires à l'installation technique
- s'adapter au lieu de représentation qui lui sera attribué (la fiche technique du lieu sera transmise ultérieurement)
- retourner le formulaire de cession de droits à l'image signé par chacun-e de ses membres
- être présente (ou envoyer un-e représentant-e) aux différents rendez-vous à distance et en présence nécessaires à l'organisation du festival
- être présente pour toute la durée du festival (arrivée le 19 mai et départ le 24 mai)

L'envoi d'un dossier de candidature au festival par une troupe vaut acte d'adhésion de chacun-e de ses membres aux conditions du présent règlement.

## Calendrier et déroulé

Clôture de l'appel à candidature : dimanche 1er décembre 2024 à 23h59

Rendez-vous à distance nécessaires à l'organisation (dates précises fixées en concertation ultérieurement) :

Présentation du festival : entre le 3 et le 14 février

Présentation de la proposition artistique : entre le 10 et le 21 mars

Rendez-vous technique : entre le 21 avril et le 9 mai

Festival Planches :

Accueil des troupes et soirée de bienvenue : le 19 mai

Répétitions en journée et représentations en soirée : du 20 au 23 mai

Chaque troupe aura un créneau d'une demi-journée qui servira de répétition et calages techniques dans le lieu de représentation qui lui sera attribué.

Départ des troupes : 24 mai

## Financement

Le Service culture de l'Université Bordeaux Montaigne organise et prend en charge directement :

- l'hébergement de la troupe et de l'enseignant-e pendant la durée du festival (du 19 au 24 mai 2025)
- les petits-déjeuners et les repas du soirs
- les transports sur la métropole pendant la durée du festival

Le Service culture de l'Université Bordeaux Montaigne n'organise pas et ne prend pas en charge :

- le transport entre la ville d'origine et Bordeaux
- les repas du midi
- l'achat, la location et/ou l'acheminement du décor
- l'achat, la location et/ou l'acheminement de matériel technique supplémentaire à celui déjà présent dans le lieu de représentation

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit nécessairement comporter :

- Le formulaire « Registration Form » d'inscription dûment rempli
- La fiche « Individual Form » remplie par chaque participant-e
- Les justificatifs du statut étudiant des participant-es (carte étudiante, attestation de scolarité, etc.)
- Le présent règlement signé par l'étudiant-e référent-e

Les documents doivent être regroupés dans un seul fichier envoyé par mail à l'adresse [culture@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:culture@u-bordeaux-montaigne.fr), avec pour objet « Candidature Planches 2025 », avant le 1<sup>er</sup> décembre 2024 23h59.

En cas de réponses à l'appel à participation plus importante au nombre de places, une sélection sera faite sur la base du projet artistique présenté.

## Informatiques et libertés

En application de la loi 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidat-es au festival disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. Ce droit peut être exercé auprès de la direction du festival ([culture@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:culture@u-bordeaux-montaigne.fr)).

**Service culture / Service universitaire des actions culturelles (SUAC)**

Domaine universitaire, F-33607 PESSAC Cedex

→ [culture@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:culture@u-bordeaux-montaigne.fr)

[www.u-bordeaux-montaigne.fr](http://www.u-bordeaux-montaigne.fr)

<https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/campus/culture/festival-planches.html>

## Festival Planches 2025

# RÈGLEMENT ET ORGANISATION DU FESTIVAL

## dans le cadre d'un Programme Intensif Hybride (Erasmus BIP)

### Objet du festival

Le festival international étudiant d'arts vivants Planches se déroulera du lundi 19 au samedi 24 mai 2025. Il vise à valoriser le travail des étudiant.es en arts vivants et à célébrer la diversité culturelle et linguistique, chère à l'Université Bordeaux Montaigne.

Le festival accueillera huit troupes étudiantes. Il est organisé par le Service culture de l'Université Bordeaux Montaigne et reçoit le soutien de l'UFR Langues et civilisations.

### Conditions de participation

La composition de la troupe doit respecter les critères suivants :

- être composée de cinq étudiant.es d'une même université minimum et de dix membres maximum (tous rôles confondus)
- facultatif : être accompagnée d'un.e enseignant.e maximum

La troupe doit désigner un.e étudiant.e référent.e qui sera l'interlocuteur-riche privilégié.e avec le Service culture pour les questions concernant le projet artistique.

La proposition artistique doit respecter les critères suivants :

- appartenir aux arts vivants : théâtre, danse, performance, manipulation d'objets et de marionnettes, percussions corporelles, etc.
- être interprétée en langue maternelle et/ou étrangère
- être accompagnée d'un outil de compréhension (sous ou surtitrage, feuille de salle détaillée, etc.) en anglais et en français
- avoir une durée de 1h15 maximum
- pouvoir s'adapter au lieu de représentation qui lui sera attribué

## Modalités de participation

La troupe s'engage à :

- fournir des visuels et textes de présentation qui serviront au site internet de l'Université Bordeaux Montaigne et au programme du festival, en précisant la liste des participant-es et leur rôle dans la proposition artistique
- fournir les fiches techniques et les plans de feux nécessaires à l'installation technique
- s'adapter au lieu de représentation qui lui sera attribué (la fiche technique du lieu sera transmise ultérieurement)
- retourner le formulaire de cession de droits à l'image signé par chacun-e de ses membres
- être présente (ou envoyer un-e représentant-e) aux différents rendez-vous à distance et en présence nécessaires à l'organisation du festival
- être présente pour toute la durée du festival (arrivée le 19 mai et départ le 24 mai)

L'envoi d'un dossier de candidature au festival par une troupe vaut acte d'adhésion de chacun-e de ses membres aux conditions du présent règlement.

3 crédits ECTS seront attribués aux étudiant-es ayant complété le programme.

## Calendrier et déroulé

Clôture de l'appel à candidature : dimanche 1er décembre 2024 à 23h59

Modules à distance (dates précises fixées en concertation ultérieurement) :

- *Session 1 : Présentation du festival : entre le 3 et le 14 février*
- *Session 2 : Présentation de la proposition artistique : entre le 10 et le 21 mars*
- *Session 3 : Rendez-vous technique : entre le 21 avril et le 9 mai*

## Festival Planches

La mobilité commence le 19 mai et finit le 24 mai.

- Accueil des troupes et soirée de bienvenue : 19 mai
- Répétitions en journée et représentations en soirée : du 20 au 23 mai
- Chaque troupe aura un créneau d'une demi-journée qui servira de répétition et calages techniques dans le lieu de représentation qui lui sera attribué.
- Départ des troupes : 24 mai

## Financement

Le Service culture de l'Université Bordeaux Montaigne organise et prend en charge directement :

- l'hébergement de la troupe et de l'enseignant-e pendant la durée du festival (du 19 au 24 mai 2025)
- les petits-déjeuners et les repas du soirs
- les transports sur la métropole pendant la durée du festival

Le Service culture de l'Université Bordeaux Montaigne n'organise pas et ne prend pas en charge :

- le transport entre la ville d'origine et Bordeaux
- les repas du midi
- l'achat, la location et/ou l'acheminement du décor
- l'achat, la location et/ou l'acheminement de matériel technique supplémentaire à celui déjà présent dans le lieu de représentation

Les étudiant-es peuvent bénéficier d'une bourse quotidienne selon l'enveloppe Erasmus de leur université.

### Candidature

- Appel à nominations auprès des universités : ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. La candidature doit inclure :
  - o Le formulaire complété et accompagné de l'annexe 1 et du règlement signé.Nominer vos étudiant-es ici :

<https://montaigne.moveonfr.com/form/669f7f5da9683a5b950536c2/eng>

- Appel à candidature (auprès des étudiant-es nominé-es) : jusqu'au 16 décembre. Une fois que les nominations des étudiant-es ont été traitées par le Bureau de la Mobilité Etudiante, les étudiant-es reçoivent un email avec l'accès à leur candidature en ligne.

En cas de réponses à l'appel à participation plus importante au nombre de places, une sélection sera faite sur la base du projet artistique présenté.

### Informatiques et libertés

En application de la loi 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats au festival disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. Ce droit peut être exercé auprès de la direction du festival ([culture@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:culture@u-bordeaux-montaigne.fr)).